

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

- 1- La justification est trompeuse
- 2- Le privé n'a pas sa place
- 3- La localisation est mal choisie

Mémoire soumis au BAPE
Le 29 février 2024

Climat Québec
Un nouveau **pays** pour agir véritablement

Table des matières

Présentation de Climat Québec	2
Introduction	2
Misson du BAPE	2
16 Principes de la loi sur le développement durable	3
Résumé du Projet Éolien Des Neiges	4
La justification du projet est trompeuse	5
Le PDG d’Hydro-Québec instrumentalise la transition énergétique.	5
Besoins de 20 TWh pour 2029: Résilier les 2 contrats d’exportation aux États-Unis ou construire 16 Projets « Éolien Des Neiges » ?	6
Comment ces deux contrats sont passés de milliards de profits en milliards de pertes.	6
Recommandation 1:	8
Besoins de 100 TWh d’ici 2050 : alimenter le bar ouvert ou faire des choix judicieux?	8
Recommandation 2	9
Exiger des résultats d’efficacité énergétique des usines, des commerces et des institutions avant de permettre une production additionnelle.	9
Recommandation 3	9
Le privé n’a pas sa place.	9
Recommandation 4	10
La localisation est mal choisie.	10
Recommandation 5	10
Impacts environnementaux.	10
Impact sur l’eau souterraine.	11
Recommandation 7	11
Impact des basses fréquences.	11
Recommandation 6	12
Impact sur les sols lors de la construction.	12
Recommandation 7	12
Démantèlement des parcs d’éoliennes.	12
Recommandation 8	12
Conclusion	12

Présentation de Climat Québec

Climat Québec est un parti politique indépendantiste dédié à la justice climatique qui propose que l'État de la République du Québec prenne toutes ses décisions à travers le prisme du climat dans une perspective d'équité sociale et économique.

Introduction

Le BAPE se doit d'être impartial et d'analyser les projets dans une perspective de bien commun. Il n'est aucunement lié à la nouvelle orientation du ministère de l'environnement telle que présentée par M. Marc Croteau sous-ministre à l'Environnement dans une communication interne le 25 février 2020 :

« Il faut s'occuper de chaque demande comme si c'était la nôtre, comme si nous étions le promoteur. Il ne faut pas être vus comme ceux qui veulent empêcher la réalisation des projets. »¹

Il se doit donc de garder un bras de distance vis-à-vis des promoteurs et conséquemment du ministère de l'environnement étant donné leur nouvelle orientation pro-promoteurs. Le BAPE se doit d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens et non pas de celles du promoteur ou des ministères.

Le BAPE se doit également de garder un bras de distance vis-à-vis d'Hydro-Québec dont le PDG Michael Sabia a déposé un plan à l'horizon 2050 qui *semble produit dans l'instant et écrit sur une « napkin »* comme l'écrivait Richard Desjardins et un collectif dans Le Devoir².

Mission du BAPE

Il est important de rappeler la Mission du BAPE telle que présentée sur son site internet³ :

Le BAPE est un organisme gouvernemental impartial relevant du ministre responsable de l'Environnement. Il informe et consulte la population et enquête afin d'aviser les autorités pour accomplir sa mission.

« Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et **qui s'appuient sur les 16 principes de la Loi sur le développement durable.** »

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1709240/sous-ministre-environnement-promoteur-fonctionnaires>

Le ministre de l'Environnement accusé d'être « la boniche des promoteurs », Thomas Gerbet, 5 juin 2020, site de Radio-Canada

² Le Devoir, 7 février 2024, section idée, Le Projet Mauricie comme cheval de Troie

³ <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/role-bape/>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux **écologiques, sociaux et économiques**.

16 Principes de la loi sur le développement durable

Il est également important de rappeler les 16 Principes de la Loi sur le développement durable sur lesquels s'appuie le BAPE pour rédiger ses constats et ses avis. Trop souvent voit-on le BAPE prendre pour acquis ce qui est écrit dans l'étude d'impact payée par le promoteur sans esprit critique particulièrement pour les aspects économiques des projets. Le BAPE possède pourtant les moyens de faire des enquêtes et de faire faire des études indépendantes pour l'éclairer dans ses décisions.

Voici les 16 principes de la loi sur le développement durable⁴ :

1. **Santé et qualité de vie:** les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
2. **Équité et solidarités sociales:** les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
3. **Protection de l'environnement:** pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
4. **Efficacité économique:** l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
5. **Participation et engagement:** la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
6. **Accès au savoir:** les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
7. **Subsidiarité:** les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
8. **Partenariat et coopération intergouvernementale:** les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
9. **Prévention:** en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

⁴ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

10.**Précaution**: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

11.**Protection** du patrimoine culturel: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

12.**Préservation de la biodiversité**: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

13.**Respect de la capacité de support des écosystèmes**: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

14.**Production et consommation responsables**: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

15.**Pollueur payeur**: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

16.**Internalisation des coûts**: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Résumé du Projet Éolien Des Neiges

- Ajout prévu d'un 1^{er} bloc de 400 MW de 3 blocs totalisant 1200 MW aux 365 MW déjà installés sur la Côte de Beaupré. À terme, ce parc éolien serait le 2^e plus grand au monde après celui de la Chine.
- Parc prévu de 60 à 80 éoliennes selon l'étude d'impact. Ce nombre a été révisé à la baisse lors de la 1^{ère} partie de l'audience.
- Capacité des éoliennes : 7 MW. Actuellement, il n'y a aucune éolienne de cette taille au Québec.
- Hauteur des éoliennes avec les pâles : 200 mètres.
- Propriétaire du terrain : Séminaire de Québec.
- Promoteurs : Boralex, Énergir et Hydro-Québec.
- Acheteur : Hydro-Québec.
- Coût d'achat de l'électricité : contrat gré à gré mais selon les dires des promoteurs lors de la première séance, le coût d'achat est proche du coût de production de La Romaine qui est à 6.4 ¢/kWh.
- \$80 millions en compensation sur 30 ans pour 9 communautés soit environ 300 000 \$ par communauté par année.

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

Il est quand même discutable qu'Hydro-Québec soit juge et partie dans ce projet.

La justification du projet est trompeuse

La justification du Projet Éolien Des Neiges basée sur les besoins identifiés de 20 TWh d'ici 2029 par le PDG d'Hydro-Québec pour la transition énergétique est trompeuse. En effet, il suffirait de résilier les deux nouveaux contrats d'exportation aux États-Unis qui totalisent 20 TWh pour répondre aux besoins de transition identifiés pour 2029. Nul besoin de nouvelles productions d'électricité au Québec avec tous les impacts environnementaux et économiques qui y sont associés.

Toute forme de production d'électricité a des impacts sur le territoire. Le territoire est trop sacré pour accepter qu'il soit fragilisé sans valeur ajoutée pour le bien commun. En contrepartie des impacts sur le territoire, les projets d'éoliennes doivent enrichir l'ensemble de la collectivité, et ce, pas juste financièrement mais également sur le plan de la qualité de vie. Nous ne parlons pas ici d'enrichir des actionnaires toujours insatiables qui accumulent leurs profits dans des paradis fiscaux. Nous parlons de valeur ajoutée pour l'ensemble des collectivités locale, régionale et québécoise.

Toute nouvelle production d'électricité fait également augmenter les coûts moyens de production d'Hydro-Québec et donc, par ricochet, les prix d'électricité d'Hydro-Québec. Il est donc nécessaire de s'assurer que les nouvelles productions d'électricité servent l'ensemble des québécois et non pas seulement quelques industries privilégiées.

Dans le résumé de l'Étude d'impact des promoteurs "Section 1.2 : Contexte et raison d'être du projet", il est écrit :

« Hydro-Québec estime que plus de 100 TWh additionnels d'électricité renouvelable seront requis pour que le Québec atteigne la carboneutralité d'ici 2050, **dont 20 TWh d'ici 2029** (Hydro-Québec, 2021, 2022). Considérant ces objectifs, l'énergie éolienne est toute désignée pour combler une large partie de ces nouveaux besoins »⁵

Nous remettons en question les estimations d'Hydro-Québec.

Le PDG d'Hydro-Québec instrumentalise la transition énergétique.

Les pénuries d'électricité annoncées justifiant un grand nombre de projets de production d'électricité, tels des projets éoliens comme celui Des Neiges, ont été créées de toute pièce et n'ont rien à voir avec la transition énergétique. Le gouvernement de la CAQ a dilapidé notre électricité verte en octroyant de gros blocs d'électricité à rabais (nous vous expliquerons comment ces rabais se sont transformé en pertes plus loin). Ce faisant, tous les surplus ont été accaparés par des projets de croissance industrielle et des projets

⁵ <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eolien-desneiges-secteur-sud/documentation/?mots-cles=r%C3%A9sum%C3%A9%20%C3%A9tude%20d%27impact#filtres-recherche>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

d'exportation d'électricité qui ont été tellement nombreux que cela annonce même une pénurie importante dès 2029. Il aurait été bien plus avisé de garder ces surplus pour assurer la transition énergétique, c'est à dire sortir le gaz et le pétrole de notre équation énergétique et serrer la vis à toute nouvelle demande de blocs d'électricité. Notre électricité verte est trop précieuse pour être gaspillée dans une vision passéiste de croissance à tout prix. Il n'est pas trop tard pour redresser la barre.

Besoins de 20 TWh pour 2029: Résilier les 2 contrats d'exportation aux États-Unis ou construire 16 Projets « Éolien Des Neiges » ?

Poser la question c'est y répondre surtout lorsque l'on sait que ces exportations sont à perte pour les contribuables québécois.

Le 20 TWh identifié dans l'étude d'impact du promoteur comme étant des besoins estimés par le PDG d'Hydro-Québec pour 2029 correspond exactement aux deux contrats d'exportation d'électricité avec New-York et le Massachusetts signés respectivement par Sophie Brochu (2021) et Éric Martel (2018) et totalisant 20 TWh par année pour 20-25 ans. En résiliant ces deux contrats d'exportation ce sont 16 parcs d'éoliennes de 400 MW comme celui du Projet Éolien Des Neiges qui pourraient être évités ainsi que tous leurs impacts sur le territoire. Il est important de préciser que ces 20 TWh d'exportation ne sont liés à aucune obligation de la part des États-Unis d'être plus efficaces. Il est évident que ces 20 TWh ne remplaceront pas de l'électricité fossile mais qu'ils contribueront plutôt à grossir l'appétit énergétique insatiable étatsunien donc à amplifier la surconsommation énergétique de nos voisins. Ce qui va exactement à l'encontre de la transition énergétique pourtant prônée par les dirigeants d'Hydro-Québec.

Les dirigeants d'Hydro-Québec nous ont fait miroiter des milliards de revenus liés à ces contrats et seulement deux ans plus tard, nous pouvons affirmer que ce sont plutôt des milliards de pertes que les contribuables québécois devront éponger. Comme Hydro-Québec fait des prévisions sur 10 ans, et que l'électricité requise pour sortir le gaz et le pétrole de notre équation énergétique était déjà connue, il serait vraiment surprenant que les PDG d'Hydro-Québec n'aient pas été au courant au moment de la signature des contrats. C'est particulièrement le cas pour Sophie Brochu qui a annoncé une pénurie seulement quelques semaines après avoir signé le contrat de New-York⁶. De plus, elle savait qu'en parallèle le gouvernement de la CAQ offrait 20% de rabais aux industriels créant ainsi une forte demande. Elle ne peut prétendre ne pas avoir été au courant.

Comment ces deux contrats sont passés de milliards de profits en milliards de pertes.

En période de surplus, les dirigeants d'Hydro-Québec ont calculé les revenus de ce 20 TWh d'exportation basés sur le coût moyen de production d'Hydro-Québec. Le coût moyen de production d'Hydro-Québec se calcule en faisant la moyenne des coûts de production des vieilles centrales, comme Beauharnois, qui sont très bas (entre 0.5¢ et 1.0¢ du kWh) et des plus récentes centrales, comme La Romaine, dont le coût

⁶ <https://www.journaldemontreal.com/2023/05/03/le-gouvernement-legault-ne-cherche-plus-a-signer-de-nouveaux-contrats-dexportation>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

de revient est de 6.4¢/kWh⁷. Ce coût moyen de production s'établit donc autour de 3.5¢/kWh. Le prix de notre électricité vendue aux États-Unis est de 5.15¢US/kWh⁸ (ou environ 7¢/kWh⁹) sans considérer le transport. Cela crée donc un bénéfice de 3.5¢/kWh.

Toutefois, en période de pénurie, les revenus d'une nouvelle vente à l'exportation doivent être calculés sur le coût marginal de production, c'est-à-dire le coût des projets qui devront être mis en place pour honorer cette nouvelle vente. Cela change drastiquement l'équation. Dans le cas du Projet Éolien Des Neiges, les promoteurs nous ont affirmé avoir un prix de production avoisinant celui de La Romaine qui serait particulièrement faible. Les coûts marginaux sont plus de l'ordre de 8¢ à 10 ¢ du kWh. Disons donc 8 ¢/kWh. Cela génère donc une perte de 1¢/kWh pour chaque kWh vendu aux États-Unis et ce, pour la vingtaine d'années des contrats. Ce qui donne des pertes de 200 M\$ par année sur 20-25 ans que devront renflouer les contribuables québécois. Et c'est sans compter les coûts de transport d'électricité liés à la construction des lignes de transport jusqu'à la frontière de 1.14 G\$ pour le contrat de New-York¹⁰ et 600 M\$ pour le contrat du Massachusetts.¹¹

Il est donc évident que le 14^e principe de la Loi sur le Développement durable « **Production et consommation responsables** » n'est pas respecté. Il est clairement démontré que la production d'électricité pour le 20 TWh identifié dans la raison d'être du projet n'est pas **responsable** étant donné qu'elle participerait à honorer les contrats d'exportation aux États-Unis et non à la transition énergétique du Québec telle que présentée :

- Pas responsable au niveau économique étant donné que ce sont les contribuables québécois qui devront éponger les pertes.
- Pas responsable au niveau climatique étant donné qu'il n'y a aucune obligation que cette électricité serve en remplacement du fossile. Il est facile de conclure que cela ne va qu'augmenter la surconsommation énergétique américaine.
- Pas responsable au niveau environnemental car nos territoires subiront des impacts à plusieurs niveaux et qu'il y aura également des impacts sur la qualité de vie des citoyens.

⁷<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1990/le-complexe-de-la-romaine-de-lenergie-propre-pour-le-siecle-a-venir/>

⁸<https://www.journaldemontreal.com/2022/12/03/fitzgibbon-ne-veut-pas-rouvrir-les-ententes-dexportation-aux-e-u> Le contrat du Massachusetts est de 5.15¢ US /kWh sans le transport. Nous n'avons pas le coût pour le contrat de New-York sans le transport. Nous l'estimons donc équivalent.

⁹ Avec un taux de change 1.36\$ canadien par \$ américain.

¹⁰<https://www.lapresse.ca/affaires/2022-04-12/contrat-d-exportation-vers-new-york/un-milliard-pour-une-ligne-de-58-kilometres.php>

¹¹<https://www.lapresse.ca/affaires/2023-04-20/hydro-quebec/feu-vert-au-contrat-d-exportation-vers-le-massachusetts.php>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

Recommandation 1: Climat Québec demande que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de résilier les 2 contrats d'exportation ce qui permettra d'éviter la construction de 16 parcs de 400 MW comme celui du Projet Des Neiges. Cela permettra également des économies de plusieurs milliards de dollars aux contribuables tout en évitant les impacts sur le territoire de la Côte de Beaupré et en préservant la qualité de vie de ses citoyens.

Besoins de 100 TWh d'ici 2050 : alimenter le bar ouvert ou faire des choix judicieux?

En plus du très mauvais contrat d'exportation de 20 TWh aux États-Unis, le gouvernement de la CAQ a octroyé des rabais de 20% sur le prix de l'électricité pour un nombre particulièrement grand de projets industriels au Québec. Il faut savoir que le prix de l'électricité industrielle au Québec, le tarif L, est le plus bas en Amérique du Nord et un des moins chers dans le monde. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Hydro-Québec, à une certaine époque, évaluait toutes les demandes en fonction de la valeur ajoutée pour le Québec. Plusieurs projets se faisaient donc refuser l'alimentation électrique, notre électricité verte étant trop précieuse pour la gaspiller dans de mauvais projets. Qu'à cela ne tienne, les affairistes au pouvoir en ont rajouté avec un rabais de 20% (Programme d'aide financière à l'investissement ou PAFI) ce qui a donné le signal du bar ouvert.

Hydro-Québec a donc reçu un déferlement de demandes tel qu'on n'en avait jamais vu. Selon les informations recueillies par les médias¹², ce sont 225 demandes qui auraient été approuvées depuis 2016. Nous avons aussi appris que 49 des projets approuvés totalisent 2 670 MW. En appliquant une règle de trois on peut estimer que les 225 demandes totalisent 12 260 MW. Cela représente 70 TWh¹³. C'est une croissance de la consommation industrielle jamais vue. Il est évident que cette croissance de la consommation industrielle est directement liée à un prix de l'électricité très inférieur au prix mondial. Un grand nombre de ces projets ont peu ou même pas de valeur ajoutée pour le bien commun tel que les centaines de MW octroyés pour la cryptomonnaie ou les « data base » et plusieurs autres projets industriels questionnables tels des projets d'hydrogène pseudo-vert (300 MW)¹⁴ et Northvolt (360 MW).

Comme nous sommes maintenant dans une situation de pénurie, la même logique que pour les deux contrats d'exportation aux États-Unis s'applique. Il faudra construire à un coût de 8¢ à 10¢ du kWh pour alimenter toutes ces nouvelles charges. Prenons 8¢/kWh comme coût marginal de production. Comme Hydro-Québec va vendre l'électricité à un prix de 4.04¢/kWh¹⁵, il est donc évident qu'il y aura une perte de 3.96¢ pour chaque kWh vendu par Hydro-Québec. On parle donc de subventions déguisées de 2.77 G\$ par année pour les compagnies profitant des rabais. Ce sont encore une fois, l'ensemble des contribuables

¹²<https://www.journaldemontreal.com/2024/02/21/tout-le-monde-sest-garroche-les-rabais-deelectricite-de-20--font-saliver-les-grands-industriels>

¹³ Avec un facteur d'utilisation de 65%

¹⁴ Voici les gagnants des blocs d'énergie attribués par le ministre Fitzgibbon, Thomas Gerbet, 10 novembre 2023, site de Radio-Canada

¹⁵<https://www.journaldemontreal.com/2024/02/21/tout-le-monde-sest-garroche-les-rabais-deelectricite-de-20--font-saliver-les-grands-industriels>

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

québécois qui devront payer la note. Le BAPE a le devoir de faire la lumière sur cette vente de feu que constitue cette dilapidation de notre héritage énergétique. En éliminant les projets dont la valeur ajoutée pour la transition énergétique est moindre que l'élimination du gaz et du pétrole dans nos bâtiments et nos usines, une grande partie du 70 TWh s'effacera.

Recommandation 2 : Climat Québec demande au BAPE de recommander au gouvernement de revoir les 225 octrois de blocs d'électricité. Le rabais consenti doit être annulé et tous les projets qui n'ont pas de valeur ajoutée supérieure à l'élimination du gaz et du pétrole dans les bâtiments et les usines pour la transition énergétique, doivent être mis au rancart. La priorité à l'électricité verte du Québec doit être la décarbonation de notre économie actuelle et non pas une croissance industrielle énergivore sans réelle valeur ajoutée pour le bien commun.

Exiger des résultats d'efficacité énergétique des usines, des commerces et des institutions avant de permettre une production additionnelle.

Il y a encore des réductions importantes possibles du côté des procédés industriels et de la chauffe des bâtiments. Si le BAPE veut appliquer le 14^e principe du Développement durable soit « **Production et consommation responsables** », il se doit de recommander au gouvernement d'exiger des consommateurs industriels, commerciaux et institutionnels tous les efforts en efficacité énergétique avant d'autoriser toute nouvelle production d'électricité renouvelable qu'elle soit éolienne, hydraulique ou solaire.

Recommandation 3 : Climat Québec demande au BAPE qu'il recommande au gouvernement de ne pas autoriser de nouveaux projets de production d'électricité qui pourraient être évités par des efforts d'efficacité énergétique de la part des consommateurs d'électricité industriels, commerciaux et institutionnels.

Le privé n'a pas sa place.

Les raisons ayant conduit à la privatisation de la production d'électricité éolienne à la fin des années 90 étaient complètement fallacieuses. En effet, il était dit qu'Hydro-Québec n'avait pas l'expertise nécessaire dans le domaine des éoliennes. C'est complètement absurde. En effet, l'expertise première pour les éoliennes est celle de la dynamique des fluides : le vent (un fluide) qui passe dans les pales. Or, Hydro-Québec possède une expertise reconnue mondialement en dynamique des fluides avec ses barrages hydro-électriques. C'est aussi un fluide (l'eau) qui passe dans une turbine. Et les turbines tournent à vitesse beaucoup plus grande que les éoliennes. De plus, les éoliennes étant intermittentes, il y a une expertise d'interconnexion que seule Hydro-Québec possède.

Imaginez, ce sont des " *spins off* " de Gaz métro, de EDF (nucléaire en France) et de Cascades qui ont obtenu les contrats. Ces trois entreprises n'étaient reconnues d'aucune façon pour leur expertise en dynamique des fluides. L'explication de cette privatisation se trouve plutôt du côté du lobbyisme intense qu'elles ont mené auprès des gouvernements Bouchard et Charest qui malheureusement ont plié et

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

favorisé le privé plutôt que le public, enrichissant au passage les actionnaires des différentes compagnies impliquées plutôt que les contribuables québécois.

Depuis, nous avons vu où cela nous a conduit. Les projets coûtent systématiquement plus chers étant donnée la part de profit que prélève le promoteur privé. Dans certains cas, les coûts des projets ont même été d'un niveau vraiment inexplicable. Ces coûts supplémentaires ont été transférés à l'ensemble des consommateurs d'électricité par le biais des hausses de tarifs d'électricité que nous payons encore.

Il est grand temps de redresser la barre. Si de nouvelles productions d'électricité éolienne étaient nécessaires, la maîtrise d'œuvre devrait en être confié à Hydro-Québec qui possède le plus d'expertise et qui pourra réaliser les projets à moindre coût. De plus, même si la transparence d'Hydro-Québec est loin d'être parfaite, elle est de beaucoup supérieure à celle des différentes entreprises privées qui oeuvrent dans le domaine. Il faut aussi considérer les pratiques à géométrie variable des promoteurs privés d'offrir des montants d'argent souvent tenus secrets aux conseils municipaux, aux agriculteurs et propriétaires de terrains dont certains conseillers municipaux qui mettent les gens en conflit d'intérêt et qui minent la confiance du public.

Recommandation 4 : Climat Québec demande que le BAPE recommande au gouvernement que s'il y a besoin dans le futur de production d'énergie éolienne, d'en confier la maîtrise d'œuvre et la propriété à Hydro-Québec en partenariat avec les communautés touchées.

La localisation est mal choisie.

Installer des éoliennes en territoire habité avec tous les impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyens n'est vraiment pas avisé. Si de nouvelles productions d'énergie éolienne étaient nécessaires dans le futur, Climat Québec propose de les localiser proche des barrages et des postes de départ d'Hydro-Québec. Cela fera plusieurs pierres d'un coup. En localisant les parcs d'éoliennes proche des postes de départ, Hydro-Québec économisera des sommes importantes sur les coûts de raccordement. De plus, plusieurs des barrages sont situés en zone non habitée ce qui réduit considérablement l'impact sur la qualité de vie des citoyens. Finalement, Hydro-Québec économiserait une bonne partie des coûts de location de terrain pour l'érection des éoliennes étant elle-même propriétaire des terrains. Ces économies se traduiraient pour l'ensemble des consommateurs d'électricité.

Recommandation 5 : Climat Québec demande au BAPE de recommander au gouvernement de localiser les parcs d'éoliennes proche des barrages et postes de départ d'Hydro-Québec dans des zones non habitées.

Impacts environnementaux.

Même si l'énergie éolienne a une faible empreinte carbone, toute forme de production d'énergie a des impacts sur l'environnement et la qualité de vie. Dans le cas des éoliennes, il y a bien évidemment l'impact

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

visuel, l'impact sur les corridors de migration des oiseaux et l'impact du bruit généré par les éoliennes. Il y a aussi d'autres impacts environnementaux qui sont souvent sous-estimés.

Impact sur l'eau souterraine.

La construction de l'assise de béton de plusieurs mètres qui est nécessaire pour supporter une éolienne de 200 mètres comporte de forts risques de contamination de l'eau souterraine. Climat Québec considère qu'il manque de suivi et de contrôle sur le terrain pour assurer la préservation de l'eau souterraine. En vertu du 9^e principe de la loi sur le développement durable, **le principe de prévention**, la contamination possible de l'eau souterraine serait trop grave. Le BAPE doit mieux documenter les impacts sur l'eau souterraine de l'installation de ces énormes dalles de béton afin d'en dégager les mesures de prévention et d'atténuation à mettre en place. Il doit aussi recommander au gouvernement d'assurer que les mesures de prévention et d'atténuation soient respectées de la part des promoteurs. L'autocontrôle, ça ne fonctionne pas plus pour l'installation d'énormes dalles de béton que pour la conduite automobile sur les autoroutes. Il faut des surveillants pour arrêter les délinquants.

Recommandation 7 : Climat Québec demande au BAPE de mieux documenter l'impact sur l'eau souterraine de l'installation des bases de béton des tours d'éoliennes de 7 MW avant de présenter ses recommandations et il se doit de recommander d'avoir des inspecteurs sur les lieux de façon aléatoire lors du coulage du béton.

Impact des basses fréquences.

L'impact des basses fréquences est peu documenté. Toutefois ce n'est pas parce que les études ne peuvent pas conclure à l'impact des basses fréquences sur les humains et sur les animaux qu'il n'y a pas d'impact. Lors de la première partie des audiences pour le Projet Éolien Des Neiges, un citoyen est venu nous présenter les impacts des basses fréquences sur sa santé et sa qualité de vie. Il ressent les basses fréquences à 12 km de distance des éoliennes de 2 MW déjà installées sur la Côte de Beaupré. Il nous a même informé avoir déposé une plainte à cet effet auprès du promoteur. Il nous a expliqué comment sa plainte avait été traitée à la légère par un mécanisme où le receveur de la plainte est juge et partie.

Sur la question des basses fréquences, je tiens à souligner le manque de respect de la part du président du BAPE qui a muselé ce citoyen et sa conjointe lors de la période de questions. Leurs questions étaient pertinentes et non redondantes telles que l'a prétendu le président du BAPE. Ce citoyen avait fait ses recherches et avait lu plusieurs études sur le sujet. Lorsqu'il questionnait l'expert de la santé publique, il connaissait certaines des études auxquelles l'expert référait. Il a d'ailleurs corrigé l'expert qui a tiré une conclusion erronée d'une des études en question.

Climat Québec considère que sur les basses fréquences, le 10^e principe, **celui de précaution**, devrait prévaloir. Les observations sur les impacts sur les animaux et les constatations de plusieurs citoyens sont trop importantes pour les prendre à la légère. Climat Québec considère que des études indépendantes sont nécessaires pour éclaircir la question des basses fréquences et que le principe de précaution doit s'appliquer d'ici à ce que la question soit mieux documentée.

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

Recommandation 6 : Climat Québec demande au BAPE d'utiliser ses pouvoirs pour faire faire des études sur la question des basses fréquences avant d'aller de l'avant avec une recommandation sur le Projet Éolien Des Neiges

Impact sur les sols lors de la construction.

Plusieurs témoignages de citoyens et d'agriculteurs ont rapporté que le transport des différentes composantes des éoliennes jusque sur le site d'érection endommageait de façon importante les chemins et même les terres agricoles. Des suivis et des inspections avec amendes à la clé devraient être effectués de façon régulière par des inspecteurs du ministère de l'environnement. Ici aussi c'est en vertu du 9^e principe sur la Loi sur le Développement durable, **le principe de prévention** que cette recommandation est rédigée.

Recommandation 7 : Climat Québec demande au BAPE de recommander au ministère d'assurer un réel suivi sur le terrain par des inspecteurs du ministère lors de la construction et au besoin engager plus d'inspecteurs.

Démantèlement des parcs d'éoliennes.

Climat Québec se questionne sur la responsabilité du promoteur quant au démantèlement des éoliennes et de leur socle en béton à la fin de la durée de vie. Il ne faudrait pas que cela finisse comme les sites miniers orphelins qui sont à la charge de l'ensemble des contribuables ou pire, que suite à une faillite à la fin de la durée de vie du projet, ce soit le citoyen qui doit démanteler l'éolienne et son socle en béton à ses propres frais.

Recommandation 8 : Climat Québec demande au BAPE de recommander au gouvernement d'exiger la mise en place d'un fonds de démantèlement pour chaque parc d'éoliennes, capitalisé dès la mise en exploitation et géré par le gouvernement.

Conclusion

Avec la crise climatique qui est en cours, nous constatons déjà la multiplication et l'intensification des événements extrêmes : feux de forêts incontrôlables, chaleurs extrêmes, pluies diluviennes, glissements de terrain, gels-dégels fréquents, vents violents et tornades, etc. Nous ne pouvons plus nous permettre de multiplier des projets détruisant des parties de territoire. La nature a atteint sa capacité de résilience. Nous devons changer nos pratiques. Nous constatons à l'évidence que la croissance à tout prix et la création de richesses ne profitent qu'aux grosses corporations et à leurs actionnaires qui ne se trouvent jamais assez riches et appauvrissent trop souvent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. L'État avec un grand É, se doit d'être là pour les citoyens et non pour les lobbys et leurs maîtres. Climat Québec propose que tous les projets soient analysés sous le prisme du Climat.

Dans le cas du Projet Éolien Des Neiges, dès l'analyse de la raison d'être du projet, on constate qu'il y a anguille sous roche, ou, devrions-nous pas dire, boa constrictor sous roche? Le gouvernement de la CAQ,

Le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné

appuyé par les deux derniers PDG d'Hydro-Québec qu'il a lui-même nommés, instrumentalise Hydro-Québec en créant des pénuries de toutes pièces avec sa vente de feu d'électricité pour ensuite justifier la construction de nouvelles productions. La CAQ fait d'une pierre deux et même trois coups. La CAQ favorise les lobbys industriels en leur octroyant des blocs d'électricité verte dont ils se vanteront dans leur marketing. Ces mêmes lobbys profiteront de subventions déguisées en payant l'électricité beaucoup moins chère que le coût réel pour les alimenter et, en plus, de subventions directes liées au rabais de 20%. Ces subventions défient toute concurrence mondiale. Et finalement, la CAQ favorise les lobbys intéressés par la privatisation de la production d'électricité en faisant appel à eux pour pallier leur vente de feu tout en faisant payer la note à l'ensemble des contribuables québécois. C'est astucieux et même machiavélique de leur part. La CAQ perd toutefois de vue la raison première d'un gouvernement : le peuple et le bien commun. Le boa constrictor doit être mis en lumière. L'instrumentalisation de la transition énergétique par le gouvernement de la CAQ au profit des lobbys doit être dénoncée et mise en échec.

Notre électricité verte ne doit pas servir l'appétit insatiable des usines qu'elles soient québécoises ou étatsuniennes. Nous devons l'utiliser en priorité afin de mettre fin aux énergies fossiles au Québec que sont le gaz et le pétrole. Toutes formes de production d'électricité se traduit en impacts sur le territoire, sur les écosystèmes et sur la qualité de vie des humains. Nous avons donc le devoir d'utiliser notre électricité judicieusement afin de minimiser l'altération et même la destruction de nos territoires. Dans cette perspective, le Projet Éolien Des Neiges doit être abandonné; il ne passe pas du tout le test du prisme climatique.